

🔍 AGIR EN LIGNE

face à

L'EXPLOITATION SEXUELLE DES MINEURS



Groupe d'étude
sur l'aller-
vers
NUMÉRIQUE

Table des matières



Table des matières

État des lieux

- ◇ Introduction
- ◇ Définition et pratiques de l'aller-vers numérique
- ◇ Des pratiques en développement, dans un champ encore partiellement visible
- ◇ La protection des professionnel·les : un enjeu insuffisamment pris en charge
- ◇ Conclusion
- ◇ Bibliographie
- ◇ Annexe

Règles d'or

- ◇ Cadre institutionnel et éthique
- ◇ Protection des professionnel·les
- ◇ Maillage territorial
- ◇ Posture et pratiques numériques

Pistes de réflexion

- ◇ Structurer, sécuriser et pérenniser les pratiques d'aller-vers numérique
- ◇ Dix recommandations pour structurer l'aller-vers numérique
- ◇ Reconnaître et sécuriser l'aller-vers numérique
- ◇ Soutenir les moyens et professionnaliser les pratiques
- ◇ Organiser la réponse collective
- ◇ Mieux comprendre pour mieux protéger
- ◇ Conclusion

État des lieux

01

Introduction

1. Présentation du Groupe d'étude

a. Contexte de création

Le groupe d'étude sur l'aller-vers numérique est né d'un constat partagé entre **Point de Contact** et le **programme PARÉ contre l'exploitation sexuelle des mineur-es**, porté par la Fondation Droit d'Enfance :

- un manque de qualification et de visibilité des situations d'exploitation sexuelle de mineur-es en ligne ;
- une augmentation des activités illégales sur les plateformes numériques et une évolution rapide des modes opératoires ;
- des difficultés à articuler expertise numérique et pratiques d'accompagnement des victimes ;
- des besoins identifiés de mise en réseau des structures de terrain et des acteurs et actrices disposant d'expertises techniques et opérationnelles.

Ce constat s'inscrit dans un contexte de **décalage croissant entre les usages numériques des jeunes et les capacités d'intervention des actrices et acteurs sociaux et institutionnels**.

b. Acteurs et actrices mobilisé-es

Le groupe est coordonné par l'association **Point de Contact** et le **programme PARÉ de la Fondation Droit d'Enfance**.

[Point de Contact](#) est une association qui lutte contre les cyberviolences et protège les droits des internautes en ligne. Elle constitue également une plateforme de signalement des contenus illicites. Elle collabore étroitement avec les autorités nationales et internationales et dispose de canaux prioritaires de signalement auprès des grandes plateformes grâce à son statut de Signaleur de confiance.

[Le programme PARÉ](#) (Piloter et Animer un Réseau d'acteurs mobilisés), porté par la Fondation Droit d'Enfance et financé par la DGCS, a pour ambition de structurer et d'animer un réseau national d'acteurs et actrices engagé-es contre l'exploitation sexuelle des mineur-es, en favorisant le renforcement des coopérations et la continuité des parcours. Il s'appuie notamment sur une carte interactive nationale, un centre de ressources, des bulletins de veille trimestriels et des webinaires réguliers.

Le groupe d'étude a réuni **des associations et des chercheuses aux champs d'expertise à la fois variés et complémentaires**, couvrant notamment l'exploitation sexuelle des mineur-es, le système prostitutionnel, les usages du numérique et la lutte contre la cybercriminalité.

Sa composition reflète la pluralité des modalités d'intervention (prévention, repérage, accompagnement, réduction des risques) et la diversité des contextes territoriaux (urbains, ruraux et ultramarins). **La liste des structures participantes figure en annexe de ce document.**

Les travaux ont également été enrichis par des échanges avec des homologues étrangers et des interventions ponctuelles de plateformes numériques.

c. Format et temporalité

Le groupe s'est réuni dans le cadre d'un **cycle de réunions mensuelles**, en visioconférence, entre **octobre 2025 et mars 2026**.

Le format repose sur des échanges entre pairs, le partage d'expériences de terrain, des apports extérieurs et un travail collectif de capitalisation.

d. Objectifs du travail

Le groupe s'est fixé trois objectifs principaux :

- partager, analyser et documenter les pratiques d'aller-vers numérique ;
- identifier les difficultés, risques et besoins des structures ;
- faire émerger des repères communs et des bonnes pratiques au niveau national.

L'état des lieux constitue le premier livrable de ce travail.



2. Transformation des usages numériques et reconfiguration de l'exploitation sexuelle des mineur-es

Référence

1 - Rapport Delaporte-Vojetta, « *Influence et réseaux sociaux : face aux nouveaux défis, structurer la filière de la création, outiller l'État et mieux protéger* », remis le 13 janvier 2026 au Premier ministre et à la Ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique

Le développement massif des usages numériques chez les mineur-es s'accompagne d'une transformation profonde des formes d'exploitation sexuelle. La prostitution, autrefois majoritairement repérable dans des espaces physiques, est désormais largement facilitée par les plateformes numériques : réseaux sociaux, services de messagerie, sites d'annonces, plateformes de jeux en ligne ou espaces numériques fermés et non modérés. Ces derniers ne constituent plus de simples supports annexes, mais sont devenus des lieux centraux de recrutement, de mise en relation, de contrôle et de maintien sous emprise des victimes.

Cette évolution se traduit par une nette augmentation de l'offre de prostitution en ligne. L'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCRTEH) constate ainsi que 35% de la part de l'offre de prostitution était diffusée sur Internet en 2011, contre 90% en 2020, illustrant un basculement majeur des pratiques vers le numérique.

Les réseaux sociaux occupent aujourd'hui une place centrale dans les trajectoires d'exploitation sexuelle des mineur-es. Une part significative des victimes y est recrutée, souvent à l'issue de contacts initiés via les messageries privées, parfois dès l'âge de 11 ou 12 ans¹. Ces premiers échanges, en apparence anodins, peuvent rapidement déboucher sur des propositions de monétisation de contenus, avant que la mise en relation avec des « clients » ne s'opère, le plus souvent via des sites spécialisés ou d'autres réseaux sociaux, facilitant une exposition rapide à un public élargi.

Références

2 - Amicale du Nid, Guide repères « Prostitution et aller-vers », juillet 2024

3 - Fondation Scelles/ Observatoire international de l'exploitation sexuelle, Prostitution à l'ère du numérique : vers une redéfinition de la prostitution ?, Coll. « Les Cahiers de la Fondation », avril 2023.

Des plateformes telles que Snapchat, Instagram ou TikTok, conçues comme des espaces ordinaires de sociabilité adolescente, sont ainsi détournées de leur usage initial pour devenir des lieux de recrutement privilégiés. Les sollicitations non désirées y sont fréquentes et parfois massives, et relèvent souvent de stratégies progressives proches du *grooming*, fondées sur la flatterie, la promesse de gains rapides et une sexualisation graduelle des échanges. Les caractéristiques mêmes de ces plateformes - messageries éphémères, anonymat et algorithmes de visibilité - facilitent la diffusion massive de ces sollicitations et créent un environnement propice à l'installation de rapports d'emprise et de contrôle. Ces pratiques trouvent ainsi un terrain particulièrement favorable dans la vulnérabilité psychologique et sociale de nombreux jeunes.

La numérisation de la prostitution transforme également les conditions matérielles de l'exploitation, en favorisant une mobilité accrue des victimes, mineures comme majeures, et une multiplication des lieux d'exploitation. Les plateformes numériques facilitent l'organisation de formes de déplacements fréquents, parfois qualifiées de « sextour », reposant sur le recours à des hébergements temporaires, notamment via des services de location de courte durée comme Airbnb². Ce fonctionnement contribue au développement d'une exploitation dite « logée », moins visible dans l'espace public et plus difficile à repérer pour les acteurs et actrices de la protection et de l'accompagnement.

La mise en relation s'opérant intégralement en ligne, les mineur·es ne disposent d'aucune possibilité d'évaluer les personnes qu'ils ou elles rencontrent, ce qui réduit fortement leurs capacités d'auto-protection et accroît l'exposition aux violences physiques et sexuelles³. L'éloignement des espaces habituels de contrôle, la rapidité des déplacements et la dissimulation permise par les outils numériques participent à renforcer les rapports d'emprise et les situations de danger.

Référence

4 - Bourassa-Dansereau, Catherine, Millette, Mélanie et Côté, Martine B. (2022). « Ça accélère tout » : Enquête sur le rôle des réseaux sociaux numériques et des technologies dans l'expérience prostitutionnelle des mineures. Montréal : Service aux collectivités de l'Université du Québec à Montréal/Prévention Jeunesse Longueuil/CALACS La Chrysalide/CLES.

Dans les parcours de sortie de l'exploitation, le numérique joue un rôle ambivalent pour les mineur-es. Il peut constituer un appui en facilitant l'accès à des informations, à des ressources ou à des professionnel·les. Toutefois, la persistance des usages numériques développés durant l'exploitation peut également freiner la sortie. Le maintien d'une présence sur certaines plateformes, en particulier Snapchat, dont le caractère éphémère des messages en fait un outil privilégié pour les sollicitations, expose les mineur-es à des recontacts non désirés, à un harcèlement continu et au risque de réactivation des mécanismes d'emprise, favorisant des retours vers des situations d'exploitation⁴.

Face à ces mutations, les pratiques d'intervention sociale et éducative ont progressivement investi les espaces numériques. C'est dans ce contexte qu'émergent et se développent des pratiques qualifiées d'aller-vers numérique, qui apparaissent désormais non comme une modalité optionnelle, mais comme une réponse devenue indispensable face à la reconfiguration numérique des violences sexuelles faites aux mineur-es.

Cadre, méthode et limites du document

Le présent état des lieux repose sur une analyse croisée de la littérature existante et des travaux menés dans le cadre du groupe d'étude sur l'aller-vers numérique, réunissant une dizaine de structures associatives et des chercheuses aux expertises complémentaires. Il s'appuie sur les échanges issus des réunions du groupe, le partage de pratiques de terrain, ainsi que sur des documents institutionnels et scientifiques de référence.

Ce document n'a pas pour objet de prescrire des modalités d'intervention, mais de documenter un champ de pratiques émergent, d'identifier les dynamiques à l'œuvre, les tensions structurantes et les enjeux transversaux qui traversent l'aller-vers numérique aujourd'hui.

Les constats présentés ne prétendent pas à l'exhaustivité. Ils reflètent les expériences et les analyses des structures participantes, dans un contexte marqué par une grande hétérogénéité des pratiques, des moyens et des configurations territoriales. À ce titre, ils doivent être compris comme des éléments d'éclairage destinés à nourrir la réflexion collective des acteurs et actrices professionnel·les et institutionnel·les.

👉 Définition et pratiques

de l'aller-vers numérique

1. Définition de l'aller-vers numérique

Références

5 - Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation populaire (INJEP). *Cahiers de l'action N°59, Des liens et des lieux : l'« aller-vers » en pratiques*, décembre 2022, p.9

6 - *Rapport d'activité équipe mobile Intermède, Amicale du Nid*, 2025, p. 18

L'un des premiers constats issus des travaux du groupe d'étude sur l'aller-vers numérique porte sur l'absence de définition partagée de cette pratique. À la question « Qu'est-ce que l'aller-vers numérique ? », les réponses formulées par les structures participantes se révèlent diverses, reflétant l'hétérogénéité des pratiques observées, la pluralité des terminologies employées et la diversité des périmètres d'intervention. Aucun cadre définitionnel ne fait aujourd'hui consensus. Les travaux du groupe ont ainsi engagé un effort de clarification collective, dont le présent état des lieux constitue une première étape.

Les pratiques d'aller-vers peuvent être définies, dans un premier temps, comme des démarches qui s'éloignent « d'une logique de guichet pour aller au-devant des personnes » ou des « modes d'intervention hors les murs qui amènent les travailleurs sociaux à sortir physiquement de leur structure pour aller à la rencontre des populations dans leurs milieux de vie »⁵. À ce titre, la notion d'aller-vers renvoie historiquement à celle de maraude. Elle implique d'intervenir « là où sont et où en sont les personnes »⁶.

Or, comme exposé précédemment, les situations d'exploitation sexuelle de mineur·es se déroulent aujourd'hui majoritairement en ligne. Les maraudes dites de rue, bien qu'elles conservent leur pertinence, s'avèrent de moins en moins adaptées pour repérer et entrer en contact avec les mineur·es concerné·es. Cette évolution impose aux professionnel·les de repenser leurs pratiques d'intervention, donnant lieu au développement d'un nouveau format d'intervention : l'aller-vers numérique.

Références

7 - Amicale du Nid,
*Aller-vers : pratiques
d'intervention sociale
auprès des personnes en
situation de prostitution
(livrable) [en ligne].*
2025, p. 7

8 - *Idem.*

Bien qu'il s'appuie sur des principes similaires à ceux de l'aller-vers traditionnel, l'aller-vers numérique ne saurait être envisagé comme une simple transposition des maraudes physiques. Il se déploie dans des environnements spécifiques – tels que les réseaux sociaux, les sites d'annonces ou les plateformes d'escorting – qui obéissent à des logiques de visibilité, d'interaction et de temporalité différentes de celles de l'espace public.

L'Amicale du Nid, association disposant d'une expertise reconnue en France dans ce champ, propose une définition de l'aller-vers numérique dans un guide élaboré en collaboration avec le Mouvement du Nid. Celui-ci est défini comme une « démarche proactive visant à répondre aux besoins des personnes et permettant d'aller à la rencontre d'un public qui ne viendrait pas spontanément vers les dispositifs et de créer ainsi une relation »⁷. Concrètement, il s'agit de « rechercher des profils puis entrer en contact avec les personnes via diverses plateformes numériques (sites annonces spécialisées ou généralistes, réseaux sociaux...) en vue d'encourager une rencontre en personne dans la réalité »⁸.

Les échanges du groupe mettent en évidence que l'aller-vers numérique ne peut être appréhendé comme une action ponctuelle ou marginale. Il s'agit d'une activité particulièrement chronophage, qui mobilise des compétences spécifiques, des temps dédiés, un travail à plusieurs, ainsi que des espaces de reprise collective indispensables à la sécurisation des pratiques.

Contrairement à certaines représentations, l'aller-vers numérique ne se limite pas au seul contact en ligne. Il implique des phases de préparation en amont, des temps de suivi, une coordination étroite avec d'autres acteurs et actrices, ainsi qu'un travail d'élaboration professionnelle visant à prévenir l'épuisement et les risques psychosociaux.

Cette réalité interroge directement les conditions de mise en œuvre de ces pratiques, en particulier lorsqu'elles sont développées à moyens constants ou adossées à des missions déjà fortement sollicitées.

Les éléments présentés dans la suite du document visent à éclairer, pour chaque dimension de l'aller-vers numérique, les objectifs poursuivis, les contextes d'intervention mobilisés, les principales modalités de mise en œuvre, ainsi que les difficultés et points de vigilance identifiés par les professionnel·les.

2. Pratiques de l'aller-vers numérique : quatre dimensions complémentaires

Dans le cadre de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur.es, l'aller-vers numérique recouvre en pratique quatre dimensions complémentaires. Les structures ayant participé au groupe d'étude les mobilisent et les combinent de manière différenciée en fonction de leurs territoires d'intervention, des publics accompagnés et des ressources disponibles. Ces dimensions ne constituent pas un modèle unique ou prescriptif, mais des repères permettant de décrire les pratiques existantes.

a. Le repérage des situations d'exploitation

La première dimension de l'aller-vers numérique concerne le repérage des situations d'exploitation sexuelle. Dans cette phase, les professionnel·les naviguent sur Internet et les réseaux sociaux avec pour objectif d'identifier des profils de mineur·es susceptibles d'être en situation d'exploitation sexuelle ou en situation de vulnérabilité, et donc à risque.

Les participant·es au groupe d'étude effectuent principalement ce travail de repérage sur des plateformes identifiées comme des espaces où se manifeste l'offre de prostitution : réseaux sociaux (Instagram, Snapchat, TikTok, Telegram), sites d'escorting (Lady Xena, Tescort, Sex Model) ainsi que des sites d'annonces généralistes ou spécialisés (Wannonce, Leboncoin). Ces exemples ne constituent toutefois pas une liste exhaustive, les usages et supports évoluant rapidement.

L'identification de profils de mineur·es constitue une difficulté unanimement partagée par les professionnel·les pratiquant l'aller-vers numérique. Les jeunes utilisent fréquemment des pseudonymes ou de faux comptes masquant leur âge réel, et certains profils peuvent être directement gérés par les personnes les exploitant. En l'absence de certitude quant à l'identité des personnes rencontrées en ligne, le repérage repose sur un faisceau d'indices, parmi lesquels : l'usage intensif de filtres sur les photos ou vidéos, un langage ou une syntaxe renvoyant à un très jeune âge, des annonces peu structurées proposant un large éventail de pratiques ou des pratiques à risque, des éléments de décors évoquant une chambre d'adolescent·e, des commentaires de « clients » mentionnant la jeunesse, ou encore l'utilisation d'emojis spécifiques parfois utilisés comme signaux codés ou de chiffres pouvant renvoyer à un âge intégré au pseudonyme. Aucun de ces éléments ne constitue, en soi, une preuve de minorité. Les professionnel·les insistent sur la nécessité de ne jamais affirmer celle-ci sans certitude et d'éviter toute catégorisation hâtive. Le repérage vise avant tout à identifier des situations préoccupantes appelant une vigilance accrue, et non à établir un diagnostic définitif.

Le fonctionnement même de certaines plateformes peut constituer un obstacle supplémentaire à ce travail de repérage. Les espaces fermés et peu ou pas modérés, accessibles uniquement sur habilitation judiciaire, limitent les capacités d'observation des professionnel·les. Telegram, en particulier, est régulièrement cité pour l'inaccessibilité à de nombreux groupes ou canaux privés, largement investis par les personnes exploitantes pour organiser la mise en relation entre « clients » et victimes.

Les professionnel·les se heurtent également à l'évolution rapide des usages numériques des jeunes : renouvellement constant des codes, des emojis et du vocabulaire, création et suppression fréquentes de profils. Cette instabilité rend indispensable une veille continue et une adaptation régulière des pratiques. Les participant·es au groupe d'étude jugent néanmoins cette démarche essentielle, dans la mesure où elle leur permet de rester en prise avec les réalités actuelles et de limiter le risque de maraudes numériques inefficaces ou déconnectées des usages récents.

b. La prise de contact avec les potentielles victimes identifiées

Références

9 - Amicale du Nid, *Guide repères « Prostitution et aller-vers »*, mai 2024, p.91

10 - Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP). *Cahiers de l'action N°59, Des liens et des lieux : l'« aller-vers » en pratiques*, décembre 2022, p.49

Une fois un profil d'un·e mineur·e susceptible d'être victime d'exploitation sexuelle repéré, le ou la professionnel·le cherche à établir un premier contact afin de se présenter et d'indiquer le cadre de son intervention. Cette démarche consiste à initier un échange par l'envoi d'un message, dans l'objectif d'obtenir une réponse, d'engager un lien et, le cas échéant, d'envisager progressivement un éventuel accompagnement.

Cette étape est jugée déterminante par l'ensemble des participant·es au groupe d'étude. Les modalités de prise de contact varient toutefois selon les plateformes utilisées. Les sites d'escorting sont majoritairement mobilisés pour les premiers messages, bien que les taux de réponse y soient très faibles, les jeunes étant fréquemment sous contrainte ou sous l'influence d'un tiers. Les réseaux sociaux, et en particulier Snapchat et Instagram sont davantage investis dans les phases de recontacts et de maintien du lien, lorsque celui-ci a pu être amorcé.

Certaines structures, telles que l'Amicale du Nid⁹, l'association Les Pétolettes ou encore Paloma¹⁰, ont formalisé ces principes sous la forme de messages types. Ceux-ci font l'objet d'un travail collectif et d'échanges entre pairs, permettant d'ajuster progressivement les formulations et les postures adoptées.

Les professionnel·les participant au groupe d'étude s'accordent sur plusieurs principes structurants devant guider la rédaction du premier message :

- être personnalisé, en reprenant le pseudonyme ou le prénom utilisé par le ou la mineur·e, le prénom du ou de la professionnel·le, et, lorsque cela est possible, la langue supposée de la personne contactée ;
- identifier clairement la structure pour laquelle le ou la professionnel·le intervient ;
- éviter toute catégorisation explicite, en proscrivant notamment les termes « prostitution » ou « travail du sexe », au profit d'un langage adapté et accessible ;
- intégrer, lorsque cela est pertinent, des éléments de communication visuelle (émoticônes) susceptibles de rendre le message plus familier ;
- rester court, clair et rassurant ;
- adopter une posture non intrusive, laissant la liberté d'un retour volontaire sans pression.

Les participant·es au groupe d'étude soulignent par ailleurs que les taux de réponse apparaissent plus élevés lorsque le message mobilise certains registres de justification de la prise de contact, notamment ceux liés à la santé, au bien-être ou à l'accès aux droits, plutôt qu'à une problématique d'exploitation formulée de manière directe.

La temporalité de la prise de contact constitue un autre point de vigilance central. Il s'agit de respecter le rythme du ou de la mineur·e, de ne pas multiplier les sollicitations et d'accepter qu'une absence de réponse immédiate ne signifie pas un refus définitif. Certains jeunes ne prennent contact qu'après plusieurs semaines, voire plusieurs mois. Une relance ponctuelle peut néanmoins être envisagée après un délai raisonnable.

L'importance d'un suivi rigoureux des messages envoyés, des échanges engagés et des relances effectuées est également mise en avant, de même que la coordination avec les autres structures pratiquant l'aller-vers numérique sur un même territoire. Ces éléments sont essentiels pour prévenir toute sur-sollicitation d'une même victime et garantir une intervention respectueuse.

Les structures soulignent enfin l'enjeu des coopérations avec les plateformes numériques. Snapchat, par exemple, permet la transmission de mots-clés sensibles et la mise en œuvre de signalements à double niveau, via l'application et par contact direct. Il est alors déterminant de préciser que la personne concernée est potentiellement victime d'exploitation sexuelle, afin d'éviter une suppression de compte qui viendrait rompre un lien potentiellement protecteur.

Référence

11 - *Fédération des actrices et acteurs de terrain et des survivantes de la prostitution (FACT-S), aux côtés des personnes prostituées. La situation de la prostitution en France : analyse sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations [en ligne]. 2025, p. 70*

Toutefois, malgré la mise en œuvre de ces bonnes pratiques, les professionnel·les rencontrent des difficultés importantes à obtenir des réponses, difficultés qui s'accroissent encore lorsqu'il s'agit de mineur·es. À titre d'exemple, en 2023, l'Amicale du Nid a réalisé 1 100 sessions d'aller-vers numérique, ayant donné lieu à 12 283 prises de contact, dont 13 % ont obtenu une réponse¹¹. Ce faible taux s'explique notamment par le fait qu'une part significative des mineur·es contacté·es est sous l'emprise de proxénètes, susceptibles de contrôler l'accès aux téléphones ou d'empêcher toute interaction afin de maintenir leur emprise.

c. L'accompagnement et le maintien du lien

Une fois un contact établi et lorsqu'une réponse positive est obtenue, l'objectif du ou de la professionnel·le est d'instaurer un lien suffisamment sécurisant pour permettre, à terme, l'engagement dans un accompagnement en présentiel. L'enjeu n'est pas uniquement la prise de contact, mais l'inscription de la relation dans la durée, au rythme du ou de la mineur·e.

Le maintien du lien s'inscrit le plus souvent dans une temporalité longue et non linéaire, marquée par des phases d'intermittence, de silence, de ruptures et de reprises. Snapchat constitue à ce titre un outil central de cette présence continue : certaines structures remettent par exemple des cartes de visite comportant un QR code, et la fonctionnalité de localisation peut être activée à l'initiative du ou de la jeune. Instagram est davantage mobilisé pour des recontacts après une rupture. La présence numérique se veut avant tout discrète, régulière et non intrusive. Les professionnel·les rapportent ainsi des situations où un simple message quotidien, sans contenu informatif particulier, permet de maintenir un lien minimal dans des contextes de grande instabilité, comme celui d'une fugue.

Le numérique ne se substitue toutefois pas au lien physique, qui demeure une condition de l'accompagnement dans la durée. Celui-ci s'appuie notamment sur des permanences de proximité, des sorties et activités partagées, ainsi que des accompagnements vers les démarches administratives, judiciaires ou de soin. Certaines équipes ont aménagé des espaces d'accueil dédiés aux mineur·es accompagné·es — pièces avec jeux, activités, supports adaptés — afin de leur permettre de retrouver une place d'enfant ou d'adolescent·e, au-delà de leur situation d'exploitation. Des sorties (restaurant, cinéma, activités culturelles) sont également proposées. Ces temps, en apparence informels, sont décrits par les professionnel·les comme particulièrement propices à l'émergence de la parole et à la construction progressive du lien de confiance. Ce lien constitue un préalable à toute mise en mots des violences subies. Les approches motivationnelles rappellent en effet que l'engagement dans un processus de sortie ne peut être imposé et doit s'inscrire dans une démarche progressive, au rythme du ou de la jeune.

Les difficultés rencontrées à ce stade sont multiples. Les victimes mineures d'exploitation sexuelle reconnaissent souvent difficilement leur condition de victime, malgré la gravité des violences qu'ils ou elles subissent. Cette absence de reconnaissance peut s'expliquer par les mécanismes d'emprise exercés par les personnes exploitantes, qui conduisent les jeunes à se percevoir comme ayant choisi leur situation ou à minimiser les contraintes subies. Dans ce contexte, les proxénètes peuvent être perçus comme des figures de protection ou de collaboration, renforçant la confusion et la dépendance affective.

La forte mobilité géographique — fugues répétées, déplacements imposés par les proxénètes, mobilités saisonnières — complique également la continuité de l'accompagnement. Les professionnel·les participant au groupe d'étude soulignent ainsi la nécessité de coopérations étroites entre structures intervenant sur d'autres territoires, afin de pouvoir orienter rapidement les mineur·es et d'assurer, autant que possible, une continuité de l'accompagnement.

Certain·es jeunes peuvent également être contraint·es par leurs proxénètes à rompre tout contact avec les professionnel·les qui les accompagnent et le passage à la majorité constitue une rupture fréquente dans les parcours, tant sur le plan institutionnel que relationnel. Les professionnel·les signalent enfin le risque d'un investissement relationnel excessif, marqué par une disponibilité permanente ou des phénomènes d'attachement, qui nécessite un encadrement attentif des pratiques, des temps de supervision et des espaces de régulation collective au sein des équipes.

d. Le développement et l'entretien d'une présence numérique

Dès les premières réunions du groupe d'étude, les échanges ont mis en évidence que l'aller-vers numérique ne se limite pas aux dimensions classiques de la maraude - repérage, prise de contact et maintien du lien en vue d'un accompagnement. Ils ont également souligné l'importance centrale du développement et de l'entretien d'une présence numérique des structures d'aide aux victimes. Cette présence, notamment sur les réseaux sociaux, constitue une composante indispensable de l'intervention, en ce qu'elle permet aux mineur·es victimes d'exploitation sexuelle d'identifier la structure comme un acteur ressource susceptible de leur apporter soutien et accompagnement.

Développer une présence en ligne vise ainsi un double objectif. D'une part, cela favorise le « venir-vers », c'est-à-dire les situations dans lesquelles des jeunes prennent eux-mêmes contact avec la structure de leur propre initiative. D'autre part, cette visibilité renforce la crédibilité de la démarche d'aller-vers et augmente les probabilités d'obtenir une réponse à un premier message adressé à un·e mineur·e identifié·e en situation de vulnérabilité ou d'exploitation sexuelle.

La présence numérique des structures s'appuie notamment sur la publication régulière de contenus de prévention et de sensibilisation. Les professionnel·les font cependant état de difficultés à atteindre le public ciblé, en particulier les mineur·es, du fait des logiques algorithmiques des plateformes et de l'évolution rapide des usages. Pour y répondre, certaines structures ont développé des démarches de co-construction des contenus avec les jeunes eux-mêmes. Cette approche permet d'adopter des formats proches de leurs usages quotidiens, d'employer un langage accessible et de mobiliser des références issues des cultures adolescentes contemporaines (musiques, films, séries, tendances numériques).

Les participant·es au groupe d'étude soulignent l'efficacité de ces démarches participatives, qui contribuent à une meilleure identification des messages par les jeunes, tout en les valorisant comme acteurs et actrices à part entière. À titre d'exemple, le Mouvement du Nid a également expérimenté des modalités ludiques de sensibilisation en s'appuyant sur la diffusion de contenus via des jeux en ligne, afin d'aborder les enjeux liés à l'exploitation sexuelle de manière indirecte et adaptée.

Au-delà de la diversité des situations observées, les échanges du groupe mettent en lumière des questionnements récurrents concernant les conditions de mise en œuvre de cette présence numérique. Ces éléments apparaissent déterminants pour penser la pérennité et la sécurisation des pratiques d'aller-vers numérique.



👉 Des pratiques

en développement dans un champ

encore partiellement visible

La question des structures pratiquant l'aller-vers numérique et de leur répartition territoriale constitue un enjeu central de cet état des lieux. Les travaux du groupe mettent toutefois en évidence les limites actuelles de toute tentative visant à proposer une représentation exhaustive et stabilisée de ce champ d'intervention.

À ce stade, il n'existe ni recensement national partagé des structures menant des actions d'aller-vers numérique, ni critères communs permettant d'apprécier la réalité, l'intensité ou le degré de structuration de ces pratiques. Les modalités d'intervention, les volumes d'activité, les cadres de financement et les conditions d'exercice varient fortement selon les structures et les territoires. Dans ce contexte, l'élaboration d'une cartographie géographique figée comporterait le risque de produire une représentation partielle, voire trompeuse, d'un champ encore en cours de structuration, en plaçant sur un même plan des pratiques très hétérogènes.

Cette difficulté à objectiver le paysage national est étroitement liée aux modalités actuelles de développement de l'aller-vers numérique. L'état des lieux souligne en effet que, malgré une reconnaissance institutionnelle croissante, ces pratiques reposent encore largement sur des savoir-faire individuels et sur l'engagement de professionnel·les fortement investi·es.

Dans de nombreux contextes, l'absence de cadres partagés et de repères stabilisés conduit les équipes à élaborer leurs propres modalités d'intervention, souvent par ajustements successifs et apprentissages empiriques. Si cette capacité d'adaptation constitue une ressource face à l'évolution rapide des usages numériques, elle expose également les structures à des fragilités, notamment en cas de départs, de *turn-over*, de réorganisations internes ou de contraintes financières. Cette situation contribue à maintenir une forte hétérogénéité des pratiques et à accentuer les disparités territoriales d'accès à l'aller-vers numérique.

L'impossibilité actuelle de produire une cartographie nationale consolidée apparaît ainsi comme un enseignement à part entière de l'état des lieux, révélant un champ encore largement dépendant des dynamiques locales et appelant des travaux complémentaires de qualification et de structuration.

1. Qui pratique l'aller- vers numérique aujourd'hui ?

Les structures identifiées comme menant des actions d'aller- vers numérique sont majoritairement des associations œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance, de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur-es, de l'accompagnement des personnes en situation de prostitution ou, plus largement, de la prévention et de l'intervention sociale. Certaines disposent d'une expertise historique et spécialisée, tandis que d'autres ont progressivement investi le numérique comme espace d'intervention, en réponse à l'évolution des pratiques d'exploitation.

Ces structures présentent des profils très divers, tant en termes de taille que de ressources humaines et financières, ainsi que de niveau de formalisation des pratiques. Certaines bénéficient d'équipes dédiées à l'aller- vers numérique, de protocoles structurés et de financements identifiés. D'autres, à l'inverse, s'appuient sur des équipes restreintes, pour lesquelles ces pratiques s'ajoutent à des missions déjà existantes, sans moyens supplémentaires spécifiquement alloués.

Cette diversité de situations conditionne directement les capacités de déploiement de l'aller- vers numérique, mais également les possibilités de formation des équipes, de protection des professionnel-les et d'inscription dans des dynamiques de réseau et de coopération.

De manière générale, cette hétérogénéité se traduit par des capacités d'intervention très inégales selon les territoires.

2. Des disparités territoriales marquées

Les échanges du groupe d'étude mettent en évidence des disparités territoriales importantes dans le déploiement et l'accessibilité des pratiques d'aller- vers numérique. Les territoires urbains denses bénéficient généralement d'une concentration plus élevée d'acteurs et actrices spécialisé-es, d'un maillage partenarial plus étoffé et de circuits de coopération mieux identifiés, favorisant le repérage des situations et l'orientation des mineur-es concerné-es.

À l'inverse, dans de nombreux territoires ruraux ou faiblement dotés en dispositifs spécialisés, les pratiques d'aller- vers numérique reposent sur un nombre limité de structures, voire sur des initiatives éparses. Ces contextes renforcent le sentiment d'isolement des équipes, limitent les possibilités de coopération locale et compliquent la continuité des parcours d'accompagnement, notamment au regard de la forte mobilité géographique des mineur-es victimes d'exploitation sexuelle.

Les territoires ultramarins présentent des enjeux spécifiques, liés notamment à l'insularité, à l'éloignement des dispositifs spécialisés, à la fragilité des réseaux partenariaux et à des usages numériques parfois distincts. Ces facteurs accentuent les risques d'invisibilisation des situations et interrogent l'adéquation des politiques publiques nationales aux réalités locales.

3. Une reconnaissance institutionnelle encore limitée et inégale

L'aller-vers numérique fait aujourd'hui l'objet d'une reconnaissance institutionnelle progressive, en lien avec une prise de conscience accrue du rôle central d'internet et des réseaux sociaux dans les parcours d'exploitation sexuelle des mineur·es.

Dès 2021, [l'avis de la Commission nationale consultative des droits de l'homme \(CNCDH\), relatif à la prévention et à la lutte contre la prostitution des mineur·es](#), recommande le renforcement de pratiques d'aller-vers, y compris en ligne. La même année, le [rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineur·es](#) constitue une étape structurante en préconisant explicitement le développement de ces pratiques, contribuant à légitimer les maraudes numériques comme outil de repérage et d'accompagnement.

Cette orientation est reprise dans le premier [Plan national de lutte contre la prostitution des mineur·es](#) publié en 2021, puis traduite de manière opérationnelle par le lancement, en 2022, d'un appel à projets national de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) visant à financer des dispositifs associatifs de maraudes numériques. Si ces mesures consacrent l'aller-vers numérique comme un levier d'intervention à part entière, elles s'appuient alors principalement sur des financements annuels, sans garantie de reconduction.

En 2024, l'adoption de la [Stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle](#) marque une étape supplémentaire. Son quatrième axe prévoit explicitement le soutien aux démarches d'aller-vers et de maraudes numériques, assorti d'un appel à projets associatifs permettant le financement, sur trois ans, d'actions d'accompagnement, de prévention et de maraudes numériques auprès des mineur·es victimes d'exploitation sexuelle.



4. Un paysage en structuration appelant des repères partagés

Ces évolutions traduisent un consensus croissant sur la nécessité d'investir le numérique comme terrain d'intervention à part entière. Toutefois, l'état des lieux met en évidence que cette reconnaissance demeure encore partiellement stabilisée : les pratiques se sont développées plus rapidement que les cadres institutionnels, juridiques et organisationnels destinés à en sécuriser durablement les conditions d'exercice.

La reconnaissance professionnelle et institutionnelle de l'aller vers numérique varie en outre fortement selon les territoires. Dans certains contextes, la présence d'acteurs et actrices institutionnel·les sensibilisé·es – magistrat·es, services d'enquête spécialisés, directions territoriales engagées – favorise l'inscription de l'aller-vers numérique dans les écosystèmes locaux, la construction de partenariats et la légitimation des pratiques. À l'inverse, dans d'autres territoires, ces démarches demeurent peu identifiées, insuffisamment reconnues ou fragiles, ce qui limite leur déploiement et renforce l'isolement des équipes.

Pris dans leur ensemble, ces constats dessinent un paysage encore largement fragmenté, dans lequel le développement de l'aller-vers numérique repose principalement sur des dynamiques locales, des opportunités de financement ponctuelles et l'engagement individuel des professionnel·les.

Si cette phase de structuration témoigne d'une capacité d'innovation et d'adaptation des acteurs et actrices de terrain, elle met également en lumière des enjeux importants en termes d'égalité territoriale, de sécurisation des pratiques et de continuité des parcours d'accompagnement. L'état des lieux souligne ainsi la nécessité de disposer de repères communs et de cadres de référence partagés : non pour uniformiser les pratiques, mais pour en soutenir la qualité, la lisibilité et la pérennité, dans le respect de la diversité des contextes territoriaux.



La protection

des professionnel·les : un enjeu

insuffisamment pris en compte

Les échanges lors des réunions du groupe d'étude ont mis en évidence que la protection des professionnel·les constitue un enjeu central et transversal des pratiques d'aller-vers numérique. Ils et elles soulignent un décalage persistant entre le développement rapide de ces pratiques et la prise en compte institutionnelle encore insuffisante de leurs impacts sur les professionnel·les chargés·es de les mettre en œuvre.

1. Des risques multiples : psychologiques, physiques et juridiques

a. Risques psychologiques

Sur le plan psychologique, l'exposition répétée à des contenus violents ou sexualisés impliquant des mineur·es peut entraîner des phénomènes de traumatisme vicariant, d'usure émotionnelle et d'hypervigilance. La dimension numérique tend à accentuer ces risques : les maraudes numériques exposent les équipes à des contenus parfois plus choquants que ceux rencontrés lors des interventions de rue, comme l'indiquent les témoignages recueillis.

Les séances d'aller-vers numérique durent en moyenne deux heures, et les équipes recommandent systématiquement d'en fixer la durée maximale en amont, tant l'activité peut être absorbante et provoquer une perte de repères temporels. La frontière entre vie professionnelle et vie personnelle apparaît par ailleurs particulièrement fragile : les sollicitations des jeunes pouvant intervenir à tout moment, y compris en dehors des horaires de travail.

Les équipes soulignent également une tension persistante entre la nécessité de maintenir un cadre professionnel protecteur et la confrontation à des situations perçues comme relevant de l'urgence vitale — crises suicidaires, séquestrations, situations médicales graves. Plusieurs professionnel·les décrivent un dilemme éthique récurrent, parfois formulé en référence à la notion de « non-assistance à personne en danger », qui peut les conduire à répondre à des sollicitations en dehors des temps de travail, y compris les week-ends, malgré des consignes institutionnelles parfois explicites. Ces situations illustrent la difficulté à faire respecter un cadre strict face à la réalité humaine de l'intervention, et soulignent l'importance d'anticiper ces situations par des protocoles clairs, ainsi que par un soutien institutionnel exempt de jugement a posteriori des décisions prises dans l'urgence.

b. Risques physiques

Sur le plan physique, la visibilité inhérente à certaines actions d'aller-vers numérique expose les équipes à des risques d'intimidation ou de représailles. En effet, les professionnel·les interviennent la plupart du temps « à visage découvert » : lors des prises de contact, ils et elles se présentent explicitement afin d'être identifiables par les victimes, ce qui implique aussi le risque d'être repérables par les proxénètes. Les proxénètes peuvent en outre identifier les structures d'aide via les réseaux sociaux. Certaines victimes rapportent ainsi avoir été dissuadées d'accepter des invitations ou des contacts provenant d'associations, ce qui témoigne d'une surveillance exercée sur leurs usages numériques.

Afin de limiter ces risques, certaines structures ont mis en place des mesures de protection visant à restreindre la diffusion d'informations personnelles : par exemple, seuls les prénoms figurent sur les cartes de visite ou dans les messages envoyés aux victimes, afin de préserver l'anonymat partiel des professionnel·les.

Un risque pouvant aller jusqu'à l'agression physique¹²

Le 17 mai 2023, deux salarié·es de l'association Grisélidis ont été victimes d'une agression physique alors qu'ils se rendaient à un rendez-vous fixé avec une jeune femme se présentant comme escorte. Le contact avait été établi via les réseaux sociaux et le rendez-vous visait la remise de matériel de prévention.

Il s'agissait en réalité d'un guet-apens : les deux professionnel·les ont été agressé·es par six jeunes hommes, qui pensaient intercepter un « client » de la jeune femme. Outre les violences physiques subies, les agresseurs ont dérobé leurs téléphones et diffusé des contenus LGBTphobes et putophobes sur les réseaux sociaux de l'association Grisélidis.

Référence

12 - Grisélidis. *Violente agression contre deux salarié·es de Grisélidis*, Communiqué de presse de l'association Grisélidis, 2023. https://griselidis.com/sites/default/files/lesdocs/communique_agression_17052023.pdf

c. Risques juridiques

Dans la phase de repérage, les professionnel·les pratiquant l'aller-vers numérique naviguent de profil en profil afin d'identifier ceux pouvant correspondre à des mineur·es victimes d'exploitation sexuelle. Les images utilisées dans ces annonces ou profils peuvent être à caractère sexuel voire pornographique et deviennent pédocriminels lorsque la personne représentée est effectivement mineure. Cette exposition est d'autant plus fréquente sur certaines plateformes fermées et peu ou pas modérées, telles que des groupes privés sur Telegram.

L'article 227-23 du Code pénal criminalise le fait de « consulter habituellement ou en contrepartie d'un paiement un service de communication au public en ligne mettant à disposition une [...] image ou [une] représentation¹³ » d'un mineur à caractère sexuel.

Le fait de rechercher et de visualiser de manière répétée des sites diffusant ce type de contenus constitue ainsi une infraction pénale, passible de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.



Sur le plan juridique, l'un des principaux points de tension concerne la consultation de contenus pédocriminels au cours des maraudes numériques. En l'absence de cadres juridiques explicites et de protections formalisées, les professionnel·les s'exposent à un risque pénal, renforçant le sentiment d'insécurité juridique et la responsabilité individuelle.

2. Un déficit de cadres juridiques et institutionnels protecteurs

L'ensemble des structures participantes au groupe d'étude ont exprimé leurs inquiétudes quant à ces risques juridiques. Si certaines peuvent se signaler auprès des autorités comme structures d'aide susceptibles d'être exposées à des contenus pédocriminels dans le cadre de missions de protection de l'enfance, cette reconnaissance demeure insuffisante face à la gravité de l'infraction pénale encourue.

L'agrément du ministère de la Justice

Les associations accompagnant des victimes d'infractions pénales peuvent solliciter un agrément auprès du ministère de la Justice, délivré sur le fondement des articles 41 et D 1-12-1 du Code de procédure pénale. Cet agrément peut relever d'une compétence générale ou spécialisée (violences sexuelles et sexistes notamment) et constitue une reconnaissance formelle des missions exercées.

Aucune des structures ayant participé au groupe d'étude ne dispose actuellement de cet agrément. Ce constat met en évidence la nécessité de renforcer les coopérations institutionnelles afin de sécuriser juridiquement l'exercice des missions d'aller-vers numérique et de permettre aux professionnel·les d'intervenir sans s'exposer à des sanctions pénales disproportionnées au regard de leurs objectifs de protection.

Plus largement, l'insuffisance de cadres juridiques explicites, d'habilitations ou de protocoles nationaux constitue un facteur aggravant des risques. En l'absence de protections formalisées, certaines équipes limitent volontairement leurs interventions sur des espaces numériques à haut risque, au détriment du repérage et de la protection des mineur·es victimes. Cette situation contribue à une responsabilisation excessive des professionnel·les et à un sentiment d'isolement des équipes.

Ces constats convergent vers un point central : sans une prise en compte renforcée de la protection des professionnel·les, les pratiques d'aller-vers numérique demeurent structurellement fragiles. Leur sécurisation apparaît comme une condition indispensable de leur efficacité et de leur pérennité.

3. Des dispositifs de protection inégaux et fragiles

L'état des lieux met en évidence une forte hétérogénéité des dispositifs de protection existants. Certaines structures ont développé des mesures visant à limiter l'exposition et à sécuriser les pratiques : travail systématique en binôme, limitation des durées de maraudes numériques, recours à du matériel professionnel dédié ou mise en place de « sas de décompression » après les temps d'exposition.

- Le travail en binôme est notamment identifié comme une condition essentielle, permettant à la fois une meilleure efficacité du repérage et une mise à distance collective de la violence des contenus.
- Les équipes mobilisent également diverses techniques pour réduire l'impact psychologique de l'exposition : technologies de floutage (malgré leurs limites) ; port de casques audio ou réalisation d'activités parallèles ; temps de décompression systématique à l'issue de chaque maraude numérique.
- Le télétravail est par ailleurs déconseillé pour les sessions de maraudes numériques, afin de préserver la séparation entre sphère professionnelle et personnelle, et d'éviter que les professionnel·les se retrouvent isolé·es face à des contenus violents.

Sur le plan du soutien psychologique, la majorité des structures ont mis en place des groupes d'analyse de pratiques et des temps de supervision individuelle, ces deux modalités étant reconnues comme complémentaires.

Toutefois, leur fréquence, leur caractère obligatoire et leur accessibilité effective varient fortement selon les moyens humains, techniques et financiers disponibles, révélant des inégalités importantes dans la protection des professionnel·les.



Conclusion

Cet état des lieux confirme que l'aller-vers numérique occupe désormais une place pleinement reconnue dans la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur-es, tout en mettant en lumière les conditions encore insuffisamment stabilisées de son exercice. Face à la numérisation massive des parcours d'exploitation et à l'invisibilisation croissante des situations, ces pratiques apparaissent non plus comme des démarches expérimentales, mais comme un levier aujourd'hui indispensable de la protection de l'enfance.

Pour autant, cette reconnaissance demeure incomplète et inégale. Les pratiques d'aller-vers numérique restent caractérisées par une forte hétérogénéité, des disparités territoriales marquées et des fragilités structurelles persistantes. L'absence de cadres communs, la dépendance à des savoir-faire individuels, la protection encore insuffisante des professionnel·les et les limites de la coordination entre acteurs et actrices constituent autant de points de tension identifiés tout au long de cet état des lieux.

Les constats dressés soulignent également que l'aller-vers numérique ne peut être envisagé comme une mission ordinaire, simplement adossée aux pratiques existantes sans adaptation spécifique. Il engage des enjeux propres — éthiques, juridiques, relationnels et organisationnels — qui appellent une réflexion approfondie sur ses conditions de mise en œuvre. La temporalité du lien, la posture professionnelle, la gestion du risque, la continuité des parcours et le travail en partenariat apparaissent comme des dimensions structurantes, dont l'absence fragilise à la fois l'efficacité des actions et la sécurité des équipes.

L'analyse rappelle, par ailleurs, que l'aller-vers numérique ne constitue pas, en soi, une réponse exhaustive aux situations rencontrées. Il s'inscrit nécessairement dans un continuum d'interventions plus large, impliquant des relais, des orientations et une articulation étroite avec les dispositifs de droit commun, au plus près des besoins et des lieux de vie des mineur-es concerné-es.

Dans ce contexte, l'état des lieux met en évidence la nécessité de poser des repères communs, à la fois institutionnels, éthiques et professionnels, afin de sécuriser, soutenir et pérenniser les pratiques d'aller-vers numérique. Ces repères ne visent ni à figer des pratiques par nature évolutives, ni à proposer un modèle unique applicable à l'ensemble des contextes territoriaux. Ils ont pour ambition de fournir un socle partagé, permettant aux structures de s'inscrire dans un cadre clair, protecteur et lisible, tout en préservant leur capacité d'adaptation aux réalités de terrain et aux évolutions rapides des usages numériques.

Le livrable suivant, consacré aux règles d'or de l'aller-vers numérique, s'inscrit dans cette perspective. Il propose d'offrir une synthèse opérationnelle des principaux enseignements issus de l'état des lieux, en mettant en forme les constats observés dans les pratiques de terrain et les analyses disponibles. Ces règles d'or ne constituent ni un référentiel normatif ni un cadre prescriptif, mais des repères destinés à nourrir la réflexion des acteurs et actrices, à favoriser le partage d'expériences et à éclairer les démarches d'intervention dans des environnements numériques en constante évolution.

Bibliographie

La présente bibliographie rassemble les principales ressources institutionnelles, associatives et scientifiques mobilisées pour l'élaboration de cet état des lieux consacré à l'aller-vers numérique. L'analyse croisée de ces documents a permis de contextualiser les constats présentés, d'éclairer les cadres de référence existants et de nourrir une compréhension partagée des dynamiques, des tensions et des conditions de mise en œuvre qui traversent aujourd'hui ces pratiques. Cette bibliographie ne prétend ni à l'exhaustivité ni à la prescription.

ASSOCIATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DE RUE DU QUÉBEC (ATTRueQ). [Réflexions sur les TIC : quelques tactiques avant le clic !](#) [en ligne]. 2016.

FRANCE. Loi no 2021-478 du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste [en ligne]. [Journal officiel de la République française](#), 2021.

CHAMPRENAULT, Catherine, et al. [Rapport du groupe de travail sur la prostitution des mineurs remis au secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles](#) [en ligne]. 2021.

SECRETARIAT D'ÉTAT AUPRÈS DU MINISTRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ, chargé de l'Enfance et des Familles. [Premier plan national contre la prostitution des mineurs](#) [en ligne]. 2021.

BEC, Colette et ROUZEL, Joseph (dir.). Prostitution, travail social et politiques publiques. [Cahiers de l'action, no 60](#) [en ligne]. 2022. Caisse nationale des allocations familiales.

BOURASSA-DANSEREAU, Caterine, MILLETTE, Mélanie et CÔTÉ, Martine B. « [Ça accélère tout](#) » : enquête sur le rôle des réseaux socionumériques et des technologies dans l'expérience prostitutionnelle des mineures [en ligne]. 2022.

INSTITUT NATIONAL NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE (INJEP). [Cahiers de l'action N°59, Des liens et des lieux : l'« aller-vers » en pratiques](#), décembre 2022.

FONDATION SCelles, AYAD, Sandra (dir.). [Prostitution à l'ère du numérique : vers une redéfinition de la prostitution ?](#) Cahier de la Fondation. Paris : Fondation Scelles, 2023.

GRISELIDIS. [Violente agression contre deux salarié.es de Grisélidis, Communiqué de presse de l'association Grisélidis](#), 2023.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. Annexe : [Cahier des charges de l'appel à projets pour le déploiement de structures spécialisées dans la prévention, le repérage et l'accompagnement des situations de prostitution de mineurs](#) [en ligne]. 2024.

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ. Annexe : [Cahier des charges de l'appel à projets pour le déploiement de maraudes numériques](#) [en ligne]. 2024.

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES. [Stratégie nationale de lutte contre le système prostitutionnel et l'exploitation sexuelle \(2024-2028\)](#) [en ligne]. 2024.

AMICALE DU NID. [Guide repères « Prostitution et aller-vers »](#), mai 2024

PROJET INTERVENTION PROSTITUTION QUÉBEC (PIPQ). [Monde numérique et exploitation sexuelle : défis et perspectives](#) [en ligne]. 2024.

FÉDÉRATION DES ACTRICES ET ACTEURS DE TERRAIN ET DES SURVIVANTES DE LA PROSTITUTION (FACT-S), aux côtés des personnes prostituées. [La situation de la prostitution en France : analyse sur l'impact de la loi du 13 avril 2016 et recommandations](#) [en ligne]. 2025.

MOUVEMENT DU NID. [Rapport d'activité 2024](#). 24 juillet 2025

AMICALE DU NID. [Aller-vers : pratiques d'intervention sociale auprès des personnes en situation de prostitution](#) (livrable) [en ligne]. 2025.

AMICALE DU NID. [Rapport d'activité équipe mobile Intermède](#). 2025.

DELAPORTE, Arthur et VOJETTA, Stéphane. [Influence et réseaux sociaux : face aux nouveaux défis, structurer la filière de la création, outiller l'État et mieux protéger](#) [en ligne]. 2026.

Annexe

Structures et personnes

RESSOURCES ASSOCIÉES AUX TRAVAUX

La présente annexe recense les structures, dispositifs et personnes ressources ayant contribué, par leur participation aux échanges, le partage de pratiques ou leur expertise, aux travaux menés dans le cadre de l'état des lieux sur l'aller-vers numérique. Cette liste ne constitue pas un inventaire exhaustif des acteurs intervenant sur ces thématiques.

Structures et dispositifs (ordre alphabétique)

- ◇ Association ACPE - Agir contre la prostitution des enfants (national)
- ◇ Association ADSEAO - équipe Adosexo (Oise)
- ◇ Association ALC - dispositif Inside (Alpes-Maritimes)
- ◇ Association ALTHEA - service l'Appart (Isère)
- ◇ Association Amicale du Nid (Bretagne)
- ◇ Association Grisélidis (Haute-Garonne)
- ◇ Association Isatis - service Élans (Alpes-de-Haute-Provence)
- ◇ Association Itinéraires - service Entr'actes (Nord)
- ◇ Association La CASE - Établissement Poppy - Projet ROSE (Gironde)
- ◇ Association Tu es Mon Autre (île de la Réunion)
- ◇ CEID Bordeaux - pôle Prostitution (Gironde)
- ◇ Fondation Scelles (national)
- ◇ OPEN - Observatoire de la Parentalité et de l'Éducation au numérique (national)

Personnes ressources

- ◇ DEFOURNÉ, Oriane, doctorante, laboratoire CeDS, Université des Sciences de l'éducation de Bordeaux
- ◇ LAVAUD-LEGENDRE, Bénédicte, juriste, chercheuse au CNRS, COMPTRASEC (UMR 5114)

Règles d'or

02

Cadre institutionnel et éthique 🔄 📺 ⋮

1 Définissez l'aller-vers numérique au sein de votre structure avant de le pratiquer.

Sans cadre institutionnel clair, vous vous exposez à des zones grises qui le fragilisent.

2 Formalisez un protocole interne et faites-le évoluer.

Les pratiques, les usages numériques des jeunes et les stratégies de recrutement changent.



Vu ✓

Protection des professionnel·les 🔄 📺 ⋮

3 Ne maraudez pas seul.

Privilégier le travail en binôme ou en équipe permet de limiter l'isolement professionnel.

4

Réservez l'aller-vers numérique à l'environnement professionnel : locaux, matériel dédié et temps prédéfinis.

L'exposition à des contenus sensibles et éprouvants ne doit pas déborder sur la sphère personnelle.

5

Préservez votre équilibre psychologique.

Des temps de suivi, d'analyse de pratiques et d'échange réguliers avec vos pairs sont indispensables.

Maillage territorial 🔄 📺 ⋮

6 Limitez les sollicitations multiples d'une même personne par plusieurs structures.

Déjà très sollicitée, elle risque de percevoir ces messages répétés comme envahissants – et de moins répondre.

7 Tissez des liens partenariaux avec les autorités judiciaires et les forces de l'ordre.

Informez les autorités de votre activité en amont, c'est renforcer l'efficacité de vos interventions et vous protéger.

8 Ne restez pas le seul interlocuteur : orientez vers les ressources les plus adaptées, au plus près de là où se trouve la personne.

L'aller-vers numérique est une porte d'entrée, pas une fin en soi. Chaque jeune a des besoins singuliers et votre rôle est aussi de savoir vers qui passer le relais.

Posture et pratiques numériques 🔄 📺 ⋮

9 Adaptez votre message de contact au profil de la personne que vous contactez (langue, âge, registre).

Un message générique et/ou une posture intrusive réduit fortement les chances de réponse.

10

Restez disponible, sans insister.

C'est la régularité discrète de vos relances, non leur fréquence, qui crée le lien.



Vu ✓

Pistes de réflexion

03

☛ Structurer, sécuriser

et pérenniser les pratiques

d'aller-vers numérique

L'exploitation sexuelle des mineur·es s'inscrit désormais au cœur des environnements numériques. Réseaux sociaux, messageries privées et plateformes en ligne sont devenus des espaces centraux de recrutement, de contrôle et de maintien sous emprise. Les travaux du groupe d'étude sur l'aller-vers numérique confirment que ces espaces structurent aujourd'hui les trajectoires d'exploitation. Cette transformation impose une adaptation rapide et structurelle des politiques publiques.

Face à cette réalité, l'aller-vers numérique constitue une réponse indispensable pour repérer, entrer en contact et maintenir un lien avec des jeunes là où ils et elles sont exposé·es aux risques d'exploitation. Cette pratique ne peut être réduite à une simple adaptation des maraudes physiques : elle nécessite des compétences spécifiques, des moyens dédiés et des garanties de protection pour les professionnel·les.

Les premiers travaux du groupe d'étude ont permis d'identifier des exigences clés en matière d'organisation, de sécurisation des pratiques et de coopération partenariale. Au-delà de la structuration des pratiques, l'enjeu est de permettre un repérage plus précoce des situations d'exploitation, une entrée plus rapide dans l'accompagnement et une meilleure continuité des parcours de protection.

Ce document vise à porter auprès des décideurs publics les besoins exprimés par les acteurs et actrices de terrain : formation, financements, cadre juridique, protection des professionnel·les et reconnaissance institutionnelle de l'aller-vers numérique. Les aménagements proposés dans chacun de ces volets visent à adapter les politiques publiques à ces nouvelles réalités.



Ce qu'il faut retenir :

L'aller-vers numérique n'est plus une pratique expérimentale mais une intervention de première nécessité. Alors que les mineur-es sont repéré-es, recruté-es et exploité-es en ligne, aller à leur rencontre dans ces espaces constitue désormais une condition indispensable à leur protection. Cette réponse ne peut plus reposer sur le seul engagement des professionnel·les, l'adaptabilité des structures et des financements fragiles.

Protéger efficacement les mineur-es dans les environnements numériques suppose de reconnaître pleinement ces pratiques et d'en garantir les moyens associés : former, encadrer, sécuriser et financer durablement les professionnel·les qui interviennent auprès d'elles et eux.

À l'issue des travaux menés, le groupe d'étude appelle les pouvoirs publics à engager une réponse structurée, cohérente et durable face aux enjeux de l'exploitation sexuelle des mineur-es dans les environnements numériques.

S'appuyant sur les constats de terrain et l'expérience des acteurs et actrices impliqué-es, il formule dix recommandations prioritaires à destination des décideurs publics :

1. Reconnaître l'aller-vers numérique comme une mission à part entière de la protection de l'enfance.
2. Construire un cadre national de référence souple pour structurer les pratiques d'aller-vers numérique.
3. Sécuriser juridiquement les pratiques d'aller-vers numérique.
4. Garantir des financements pluriannuels suffisants et adaptés.
5. Mettre en place un plan national de formation dédié.
6. Faire de la protection des professionnel·les un standard obligatoire.
7. Structurer un maillage territorial coordonné, garantissant une couverture équitable de l'ensemble du territoire.
8. Renforcer la coopération entre institutions et acteurs et actrices de terrain.
9. Développer des partenariats opérationnels avec les plateformes numériques.
10. Soutenir l'observation, l'évaluation et la capitalisation des pratiques.

Ces recommandations constituent des préalables incontournables pour inscrire durablement l'aller-vers numérique dans les politiques publiques de protection de l'enfance et répondre aux enjeux contemporains de l'exploitation sexuelle des mineur-es.

👉 Dix recommandations

pour structurer

l'aller-vers numérique

1. Reconnaître et sécuriser l'aller-vers numérique

Recommandation 1 - Reconnaître l'aller-vers numérique comme une mission à part entière de la protection de l'enfance.

- **Constat**

Essentielles pour repérer et protéger les mineur·es victimes d'exploitation sexuelle, les pratiques d'aller-vers numérique demeurent insuffisamment reconnues dans les cadres institutionnels. Leur développement repose encore largement sur des initiatives locales, portées par des associations, et dépendantes de financements ponctuels. Malgré des avancées, elles restent trop souvent perçues comme complémentaires ou expérimentales, sans inscription claire dans les référentiels de la protection de l'enfance.

- **Recommandation**

Inscrire explicitement et systématiquement l'aller-vers numérique comme une mission à part entière de la protection de l'enfance dans les politiques publiques nationales et les référentiels institutionnels.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Intégrer l'aller-vers numérique dans les référentiels nationaux et cadres d'intervention de la protection de l'enfance.
- ◇ Reconnaître et structurer les équipes et dispositifs dédiés à ces pratiques.
- ◇ Assurer leur prise en compte dans les outils de pilotage, de suivi et d'évaluation des politiques publiques.

Recommandation 2 – Construire un cadre national de référence souple pour structurer les pratiques d’aller-vers numérique.

- **Constat**

En l’absence de définition partagée et de cadre commun, les pratiques d’aller-vers numérique se développent de manière hétérogène sur l’ensemble du territoire. Les structures construisent leurs modalités d’intervention de façon empirique, sans repères stabilisés. Cette situation fragilise la qualité des interventions, expose les professionnel·les à des risques multiples et renforce les disparités territoriales.

- **Recommandation**

Élaborer un cadre national de référence définissant des repères communs pour les pratiques d’aller-vers numérique, co-construit avec les acteurs et actrices de terrain, tout en garantissant la souplesse nécessaire à leur adaptation aux réalités locales.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Formaliser des repères communs à partir des pratiques documentées, notamment dans le cadre des travaux du groupe d’étude.
- ◇ Définir un socle partagé précisant le périmètre de l’aller-vers numérique et les conditions minimales de mise en œuvre.
- ◇ Garantir un cadre souple et évolutif, permettant l’adaptation aux contextes territoriaux et aux transformations des usages numériques.
- ◇ Sécuriser les pratiques sans les rigidifier, en préservant les capacités d’initiative des acteurs et actrices.
- ◇ Organiser un pilotage national coordonné associant les ministères compétents (Solidarités, Enfance, Justice, Numérique).



Recommandation 3 – Sécuriser juridiquement les pratiques d’aller-vers numérique.

- **Constat**

En l’absence de cadres juridiques explicites et de protections formalisées, les professionnel·les engagé·es dans des pratiques d’aller-vers numérique s’exposent à des risques pénaux, notamment lorsqu’ils et elles interviennent sur des espaces susceptibles de diffuser des contenus pédocriminels. Cette insécurité juridique génère des freins à l’intervention, conduit certaines équipes à restreindre leurs pratiques et fragilise le déploiement de ces actions.

- **Recommandation**

Mettre en place un cadre juridique clair et protecteur pour les professionnel·les intervenant en ligne, articulant reconnaissance légale de leur mission, sécurisation des pratiques et dispositifs de coopération avec les autorités compétentes.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Sécuriser juridiquement les conditions d’intervention des professionnel·les pratiquant l’aller-vers numérique au regard des dispositions de l’article 227-23 du Code pénal.
- ◇ Faciliter l’accès à l’agrément du ministère de la Justice ou à une reconnaissance officielle pour les associations intervenant dans ce champ.
- ◇ Renforcer les protocoles de signalement et de coopération avec les autorités compétentes (PHAROS, OFAC, services enquêteurs) dans un cadre clair et sécurisé.
- ◇ Formaliser des partenariats opérationnels permettant de sécuriser les interventions (traçabilité des actions, identification des environnements de travail, cadres d’échange avec les institutions).



2. Soutenir les moyens et professionnaliser les pratiques

Recommandation 4 – Garantir des financements pluriannuels suffisants et adaptés aux réalités de l’aller-vers numérique.

- **Constat**

Les structures engagées dans l’aller-vers numérique font face à un déficit de moyens financiers et humains. Malgré une avancée avec l’introduction de financements étatiques triennaux en 2024, la fragilité demeure : les subventions restent souvent conditionnées à des reconductions annuelles, sans garantie de continuité. Cette instabilité fragilise les équipes, limite les capacités d’action et freine la structuration des pratiques.

- **Recommandation**

Mettre en place des financements pluriannuels stables, suffisants et adaptés aux spécificités de l’aller-vers numérique afin de garantir la continuité des actions et la professionnalisation des pratiques.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Généraliser des financements pluriannuels permettant de stabiliser les équipes et de sécuriser les interventions dans la durée.
- ◇ Adapter les niveaux de financement aux réalités opérationnelles de l’aller-vers numérique (travail en binôme, matériel professionnel dédié, temps de coordination, supervision et formation).
- ◇ Assurer une visibilité budgétaire suffisante pour permettre la planification et le développement des actions.

Recommandation 5 – Mettre en place un plan national de formation dédié à l’aller-vers numérique.

- **Constat**

Les professionnel·les expriment un sentiment récurrent de décalage face à l’évolution rapide des usages numériques des mineur·es et des proxénètes. Faute de formation dédiée, ils et elles doivent s’adapter en continu, de manière autonome et souvent empirique. Cette situation est d’autant plus contraignante dans un contexte de ressources humaines limitées. Cela engendre des pratiques hétérogènes et des interventions inadaptées ou moins efficaces.

- **Recommandation**

Mettre en place un plan national de formation dédié aux pratiques d’aller-vers numérique, décliné au niveau territorial, à destination de l’ensemble des professionnel·les concerné·es.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Définir un socle de formation initial couvrant la connaissance des plateformes, les usages numériques des jeunes et des proxénètes, les modalités de prise de contact et les postures professionnelles adaptées.
- ◇ Intégrer des modules relatifs à la protection psychologique, à la gestion des risques et au cadre juridique des interventions.
- ◇ Assurer une actualisation régulière des contenus de formation en lien avec l'évolution des environnements numériques.
- ◇ S'appuyer sur des partenariats avec des structures expérimentées pour concevoir et faire évoluer les contenus pédagogiques.
- ◇ Déployer ces formations à l'échelle territoriale, en garantissant leur accessibilité à l'ensemble des acteurs concernés.

Recommandation 6 – Faire de la protection des professionnel·les un standard obligatoire.

- **Constat**

Les pratiques d'aller-vers numérique exposent les professionnel·les à des risques multiples – psychologiques, physiques, organisationnels et juridiques – encore insuffisamment pris en compte. Les dispositifs de protection existants sont hétérogènes et leur déploiement dépend fortement des ressources propres à chaque structure. Cette situation crée des inégalités de conditions de travail et fragilise la sécurisation des interventions.

- **Recommandation**

Structurer, encadrer et financer des dispositifs de protection adaptés aux pratiques d'aller-vers numérique, en faisant de la protection des professionnel·les un standard incontournable des politiques publiques.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Préconiser le travail en binôme lors des maraudes numériques en assurant les financements nécessaires.
- ◇ Fournir des équipements professionnels dédiés (téléphones, ordinateurs) distincts des usages personnels.
- ◇ Encadrer les conditions d'intervention (temps dédiés, protocoles de sécurité, modalités d'exercice adaptées).
- ◇ Mettre en place de manière systématique des espaces de décompression, de supervision et d'analyse de pratiques.
- ◇ Garantir l'accès à des dispositifs de soutien psychologique réguliers et adaptés aux spécificités des missions.
- ◇ Intégrer des exigences en matière de protection des professionnel·les comme critères d'éligibilité aux financements publics.
- ◇ Renforcer la coordination avec les autorités compétentes en cas de situations à risque.

3. Organiser la réponse collective

Recommandation 7 – Structurer un maillage territorial coordonné garantissant une couverture équitable de l'ensemble du territoire .

- **Constat**

Le déploiement des pratiques d'aller-vers numérique demeure inégal sur le territoire national. Les territoires ruraux et ultramarins restent moins couverts par les dispositifs existants, tandis que les modalités de coordination et d'orientation entre structures demeurent insuffisamment formalisées. Dans un contexte de forte mobilité des mineur·es concerné·es, ces fragilités compromettent la continuité des accompagnements et l'égalité d'accès à la protection.

- **Recommandation**

Organiser un maillage territorial coordonné de l'aller-vers numérique, garantissant un accès équitable aux dispositifs sur l'ensemble du territoire, y compris dans les territoires les moins dotés en ressources spécialisées, et assurant la continuité des parcours.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Élaborer une cartographie nationale partagée des structures et dispositifs mobilisés en aller-vers numérique.
- ◇ Renforcer prioritairement les territoires peu ou non dotés, via des financements dédiés et un accompagnement à la structuration des pratiques.
- ◇ Formaliser des circuits d'orientation clairs, fluides et opérationnels entre les structures, à l'échelle territoriale et interrégionale.
- ◇ Inscrire ce maillage dans une logique de pilotage territorial articulée avec les politiques locales de protection de l'enfance.



Recommandation 8 – Renforcer la coopération entre institutions et acteurs et actrices de terrain.

- **Constat**

Les coopérations entre acteurs et actrices de terrain, institutions, autorités judiciaires et forces de l'ordre demeurent insuffisantes et inégales selon les territoires. L'état des lieux met en évidence des difficultés de circulation de l'information, une méconnaissance des rôles et des pratiques de chacun, ainsi qu'un manque de cadres formalisés de coopération. Pourtant, lorsque ces partenariats existent, ils renforcent significativement l'efficacité et la légitimité des interventions. Par ailleurs, la dimension transnationale des phénomènes d'exploitation sexuelle des mineur-es appelle à un renforcement des coopérations au niveau européen et international.

- **Recommandation**

Structurer et renforcer des espaces de coordination pérennes entre les différents acteurs concernés par la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineur-es, aux niveaux local, régional, national et international.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Développer et pérenniser des instances de coordination réunissant l'ensemble des acteurs et actrices concerné-es, incluant les structures d'aller-vers numérique.
- ◇ Formaliser des protocoles partagés de coopération et de circulation de l'information, dans un cadre sécurisé et respectueux des obligations légales.
- ◇ Favoriser la mise en place de formations et temps d'échanges conjoints afin de développer une culture commune d'intervention.
- ◇ Soutenir le développement de dispositifs opérationnels facilitant le partage d'information et la coordination des actions (sur des modèles existants au niveau européen).
- ◇ Renforcer la coopération européenne et internationale, notamment avec les pays frontaliers, pour mieux répondre aux situations transnationales.



Recommandation 9 – Développer des partenariats opérationnels avec les plateformes numériques pour renforcer la protection des mineur·es.

- **Constat**

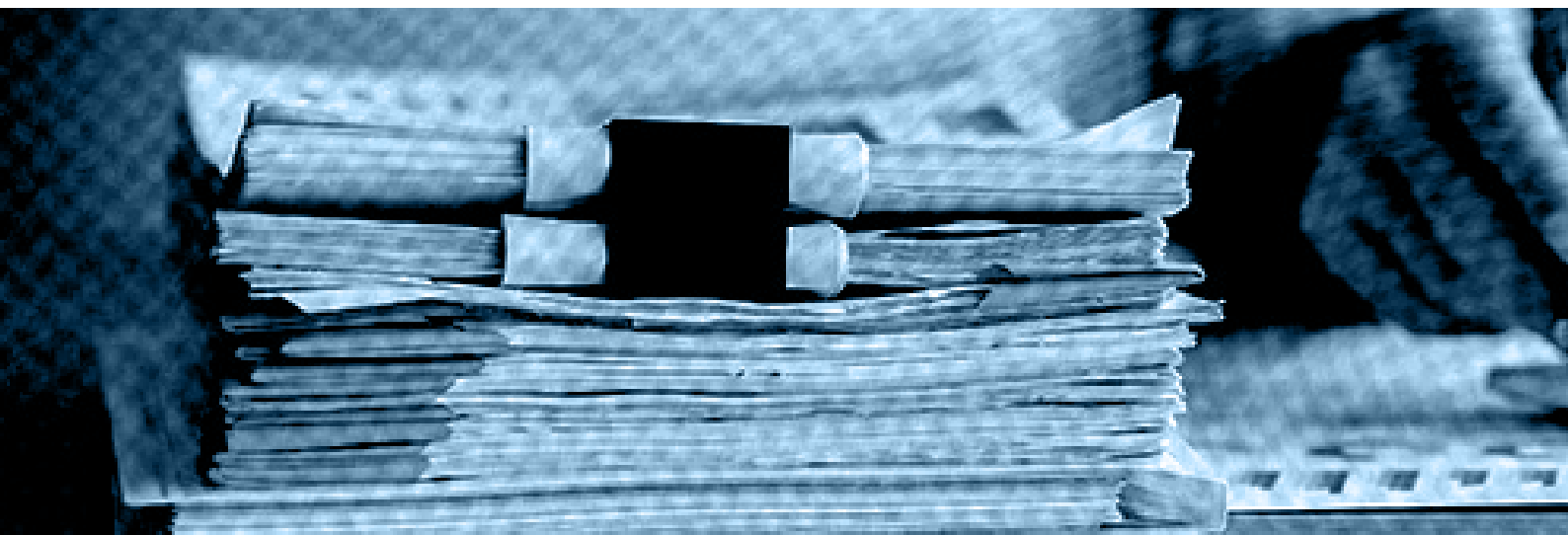
Les plateformes numériques constituent à la fois les principaux espaces où se développent les situations d'exploitation sexuelle des mineur·es et des partenaires incontournables pour les acteurs et actrices de terrain. Pourtant, les coopérations existantes restent insuffisantes, hétérogènes et souvent fondées sur des relations informelles. Les dispositifs de signalement prioritaire ou de coopération spécifique demeurent limités et peu généralisés. Par ailleurs, certains espaces fermés ou faiblement modérés restent largement inaccessibles aux structures d'intervention.

- **Recommandation**

Développer des partenariats opérationnels, structurés et formalisés entre les structures pratiquant l'aller-vers numérique, les plateformes numériques et les pouvoirs publics, afin de renforcer la prévention, le repérage et le traitement des situations d'exploitation en ligne.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Formaliser des cadres de partenariat avec les plateformes, intégrant des canaux de signalement prioritaire et des procédures de traitement adaptées des contenus illicites.
- ◇ Améliorer la coopération technique et opérationnelle pour faciliter l'identification des situations à risque et la protection des comptes des mineur·es.
- ◇ Mettre en place des espaces de dialogue réguliers entre plateformes, pouvoirs publics et acteurs de terrain pour anticiper les évolutions des usages numériques.
- ◇ Développer, en lien avec les plateformes, des actions de prévention et de sensibilisation à destination des jeunes et du grand public.



4. Mieux comprendre pour mieux protéger

Recommandation 10 – Soutenir l’observation, l’évaluation et la capitalisation des pratiques.

- **Constat**

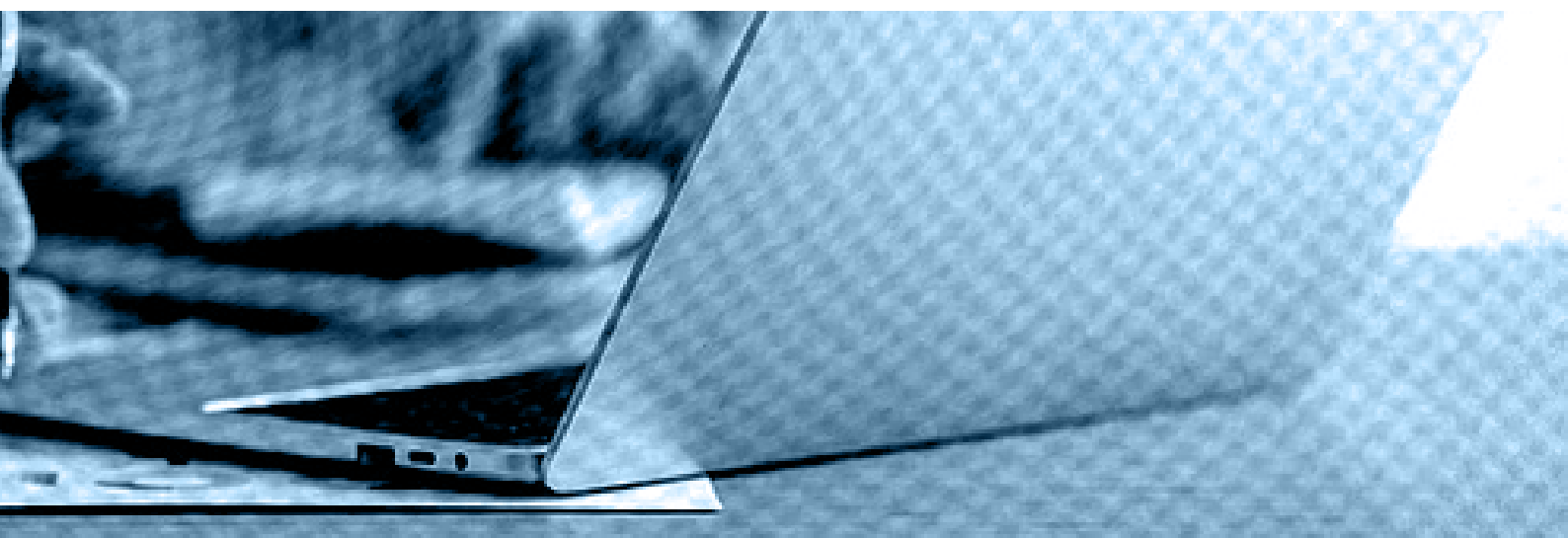
À ce jour, il n’existe ni recensement national des structures pratiquant l’aller-vers numérique, ni indicateurs communs, ni dispositif d’évaluation partagé. Les pratiques se développent plus rapidement que les outils permettant de les analyser et de les documenter. Ce déficit limite la capitalisation des expériences, freine l’amélioration continue des interventions et complique l’adaptation des politiques publiques.

- **Recommandation**

Mettre en place un dispositif national d’observation, d’évaluation et de capitalisation des pratiques d’aller-vers numérique, associant acteurs de terrain, institutions et recherche.

- **Conditions de réussite**

- ◇ Créer un dispositif national dédié (observatoire ou fonction équivalente) chargé du suivi des pratiques d’aller-vers numérique.
- ◇ Définir des indicateurs communs et une méthodologie partagée, élaborés avec les structures de terrain.
- ◇ Soutenir le financement de travaux de recherche et d’évaluation portant sur l’efficacité des pratiques, leurs effets sur les parcours des mineur-es et leurs conditions de mise en œuvre.
- ◇ Développer des outils partagés de remontée et d’analyse des données, dans le respect du cadre applicable en matière de protection des données personnelles.
- ◇ Organiser des espaces réguliers de partage d’expériences et de capitalisation à l’échelle nationale et territoriale.
- ◇ Assurer une diffusion régulière des enseignements (publications, rapports) afin d’éclairer l’action publique et les pratiques professionnelles.



Conclusion

Les professionnel·les réunis au sein du groupe d'étude ont documenté, analysé et partagé leurs pratiques de repérage, de prise de contact, de maintien du lien et de prévention auprès des mineur·es victimes ou en risque d'exploitation sexuelle. Ils et elles ont su investir les espaces numériques où se construisent aujourd'hui les situations d'exploitation et y développer, souvent avec des moyens limités, une expertise précieuse.

Ces pratiques demeurent pourtant fragiles — trop dépendantes d'initiatives locales, de savoir-faire individuels et de financements précaires, dans un contexte où les usages numériques évoluent vite, où les besoins augmentent et où les risques pour les équipes restent insuffisamment pris en charge.

Le numérique est devenu un espace central de l'exploitation sexuelle des mineur·es. Il doit aussi devenir pleinement un espace de protection. Cela suppose un choix politique clair : reconnaître l'aller-vers numérique, le structurer, le financer et le sécuriser comme un pilier à part entière de la protection de l'enfance et donner aux professionnel·les les moyens d'agir là où les mineur·es sont exposé·es.

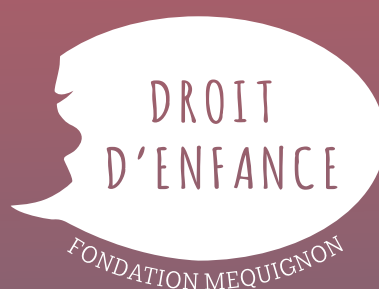


👉 Groupe d'étude sur les pratiques

d'aller-vers numérique face

à l'exploitation sexuelle des mineur·es

Coordonné par



Droit d'Enfance

programmesnationaux@droitdenfance.org



Point de contact

communication@pointdecontact.net

Rédaction et conception : Chloé BAUDRY, Mathilde FRAIGNEAU,
Coline LAMBREY, Yann LESCOP et Sandrine PÉPIT

Relecture : Sandra AYAD, Solène DYÈVRE et Julien LANDUREAU

Design graphique et mise en page : Solène PHILIPPE

Crédits photos et images : Adobe Stock

© **Copyright :** Juin 2026

